

Rapport sur le programme SAPHIR des Archives nationales du Québec

par MARIO LALANCETTE, et al.*

Le président de l'Institut, monsieur René Hardy, a fait parvenir récemment au Conservateur des Archives nationales du Québec, monsieur Robert Garon, ainsi qu'à tous les directeurs régionaux de cet organisme, le rapport suivant concernant les difficultés d'application du système SAPHIR. Cet important rapport avait été préparé par le Comité des archives de l'Institut.

Introduction

L'Institut d'histoire de l'Amérique française regroupe la collectivité des historiens québécois. Ses membres sont des historiens professionnels, des étudiants en histoire ou encore des citoyens intéressés par l'histoire. Il constitue un lieu de discussion et de rassemblement et forme donc un endroit d'échange entre chercheurs. Au-delà de sa mission de représentation de ses propres membres, l'Institut se préoccupe également de la conservation du patrimoine archivistique et des problèmes liés à son accessibilité. C'est à ce double titre que nous soumettons le présent mémoire.

Depuis 1979, les Archives nationales du Québec mettent de l'avant le programme SAPHIR (système, archives, publication, histoire, inventaire, recherche). Par cet instrument de gestion et de diffusion intégrant l'informatique et la micrographie, les ANQ estiment pouvoir offrir à leurs usagers une plus grande accessibilité intellectuelle et physique au patrimoine archivistique dont elles sont gardiennes.

SAPHIR repose sur le principe de la systématisation des méthodes et procédures permettant un classement et un repérage uniformes. Dans cette optique, les ANQ ont produit un nouveau cadre de classement de leurs fonds et collections d'archives. A partir de celui-ci, une cotation alpha-numérique fut élaborée et implantée afin d'accélérer l'identification.

L'interrogation directe du système, par terminal, n'étant pas disponible pour l'instant, des listes informatisées de gestion et de recherche furent créées. Par exemple, des index

* Editor's note: The other authors of the report are Martine Cardin, Louise Dechêne, John A. Dickinson, Rénald Lessard, Jean-Claude Robert, Jean Roy, Ronald Rudin, Lise St-Georges, and Brian Young. The report first appeared in *Bulletin de l'Institut d'histoire de l'Amérique française* (mai 1985), pp. 1-5. *Archivaria* thanks the Institut for permission to reprint the report.

ont été mis à la disposition des chercheurs qui devraient être en mesure d'identifier rapidement les sources disponibles sur leurs sujets de recherche à travers tout le réseau québécois. Avec le titre exact d'un fonds, les chercheurs peuvent se référer aux microfiches renfermant les informations conventionnellement citées dans un état général. De plus, il existe des index et microfiches similaires faisant exclusivement état des fonds conservés dans chaque centre régional. L'implantation de ce système vise à accélérer le repérage. D'une part, les chercheurs ne consulteront que les fonds susceptibles de les intéresser, ayant été au préalable mieux informés sur les caractéristiques de ceux-ci. D'autre part, les ANQ pourront appliquer une gestion efficace des archives publiques et permettre un meilleur accès et une diffusion plus rapide de celles-ci. Enfin, par les localisations et cotes précises, les préposés d'un centre pourront acheminer plus aisément les demandes de documents. La conception de SAPHIR repose sur des principes solides dont nous ne saurions nier l'efficacité. On admet que l'implantation d'un tel système soit longue et qu'une certaine période de rodage s'impose. Toutefois nous considérons que l'application actuelle du programme nécessite de sérieuses modifications afin qu'il puisse remplir pleinement ses objectifs.

De nombreuses erreurs ont déjà été corrigées depuis la mise en opération de SAPHIR. Toutefois, plusieurs lacunes demeurent. À la lueur des commentaires des usagers du système, il appert que les problèmes rencontrés par ceux-ci sont de deux ordres. D'une part, une mauvaise application des principes archivistiques nuit au repérage et à l'identification des fonds et collections conservés aux ANQ. Ainsi, le plan de classification ne reflète pas toutes les structures administratives dont émanent les documents. De même, le système d'indexation, notamment par sujet, est somme toute inutilisable vu son manque de précision. D'autre part, l'implantation actuelle du système laisse clairement entrevoir un manque de concertation dans son application technique. Le principe de l'uniformisation des données est en soi valable. Cependant, il peut s'avérer inutile, voire néfaste, lorsque l'application des méthodes et procédures manque de suivi et permet l'arbitraire. Sans une application uniforme au plan technique, SAPHIR ne saurait avoir de grande efficacité. Nous estimons que des mécanismes de coordination devront être prioritairement développés afin d'assurer la viabilité de SAPHIR.

1 — Plan de classification des Archives nationales du Québec

SAPHIR permet d'inventorier, de décrire et de gérer chacun des niveaux de la masse documentaire, que ce soient les fonds, les séries, les articles, les sous-articles ou les pièces. Le regroupement des documents en différents sous-ensembles n'est pas déterminé par la structure de SAPHIR; cette tâche incombe plutôt aux archivistes qui utilisent à cet effet un plan de classification. SAPHIR n'est qu'un outil qui dépend de la qualité du plan de classification.

Par définition, un plan de classification est une grille qui permet de répartir intellectuellement et physiquement tous les fonds et toutes les collections d'archives en groupes et en sous-groupes. Cette systématisation permet de réunir ensemble les documents de même provenance et de les classer d'après les principales fonctions de l'organisme ou de la personne qui les a créés. Le plan de classification devient ainsi à la fois un outil de gestion pour l'archiviste et un instrument de repérage pour le chercheur. De plus, il facilite pour ce dernier la critique des sources en permettant d'identifier tous les documents produits par leur créateur et de les situer les uns par rapport aux autres.

Le plan de classification actuel des Archives nationales du Québec est basé sur un système de classes et de divisions. Les treize (13) classes présentement en usage sont constituées de groupes de même nature qui présentent les mêmes caractères. Ainsi, la classe E inclut tout ce qui a trait au pouvoir exécutif. De plus, à l'intérieur de chaque classe, si le besoin s'en faisait sentir, des sous-groupes appelés divisions ont été créés. A titre d'exemple, la classe R (Représentation du pouvoir royal) comprend les divisions RG (gouverneurs) et RL (lieutenants gouverneurs).

A — Les problèmes

A prime abord, ce plan de classification semble assez simple et assez souple pour pouvoir répondre aux impératifs de chacun des dépôts constituant le réseau des Archives nationales du Québec. Toutefois, à l'usage, des lacunes sont apparues rendant le repérage des fonds souvent ardu. Répétés à plusieurs niveaux, ces problèmes produisent un effet cumulatif qui complique encore plus la situation.

Les problèmes découlent d'abord d'un manque de rigueur au niveau de la définition et de l'utilisation des concepts de fonds et de séries, concepts fondamentaux en archivistique. Ainsi, la plupart des archivistes reconnaissent qu'un fonds est l'ensemble des pièces de toute nature que tout corps administratif, toute personne physique ou morale, a automatiquement et organiquement réunies en raison même de ses fonctions ou de son utilité. A l'opposé, une série est un ensemble de documents de même nature à l'intérieur d'un fonds. Tout traitement des archives devrait donc respecter la constitution organique des fonds. Ce principe fondamental, connu en archivistique sous le nom de principe de provenance, trouve son application dans le respect des fonds. La confusion entre groupes de fonds (collections de fonds), fonds et séries laisse voir comment dans certains cas l'on n'a pas suivi les règles généralement admises. Cette situation complique l'identification des fonds et des séries et entraîne un manque de cohésion entre les différents regroupements d'archives.

Un second problème, tout aussi fondamental, découle d'une mauvaise conception du plan de classification. En principe, ce dernier devrait refléter la structure créatrice du document. Or, l'adéquation entre les structures actuelles ou anciennes et le plan de classification des Archives nationales du Québec est souvent des plus aléatoires. Des documents des régimes français et anglais sont regroupés avec ceux produits par une administration contemporaine, comme s'ils formaient un tout organique.

Les exemples illustrant ces vices de classification ne manquent pas. C'est ainsi que les documents relatifs aux *Biens des Jésuites* se trouvent perdus au sein du fonds *Ministère des Terres et Forêts* et ne figurent pas à l'état général des fonds et collections. De même, un manuel de normes concernant SAPHIR présente les greffes de notaires comme étant des fonds puis, un peu plus loin, les décrit comme étant des séries.¹

Autres exemples éclairants, la *Prévôté de Québec* est présentée comme un fonds et a droit à une inscription dans l'état général tandis que la *Cour des plaidoyers communs, district de Québec*, pourtant similaire, devient plusieurs séries mal identifiées. De même, les registres contenant les procédures et les jugements sont noyés à l'intérieur du fonds

¹ Réjeanne Blanchet, *SAPHIR, Inventaire et gestion des archives au Québec. Thésaurus et normes* (Québec, 1983), sections 1.13, 4.1 et 4.312.

Cour provinciale, Québec (T13-1/393-405, 595) tandis que les registres de jugements sont classés dans la *Cour d'appel, Québec* (T10/363-367). Enfin, les dossiers de cette cour se trouvent dans *Cour supérieure, Québec* (T11-1/63-86).

Un chercheur qui veut utiliser cette source éprouvera beaucoup de difficultés à les repérer puisque l'instrument de recherche ne lui indiquera, pour tout renseignement, que d'aller voir à *Cour d'appel, Québec*. Les autres parties de ce fonds n'y sont pas mentionnées. Rendu à la rubrique *Cour d'appel, Québec*, il devra parcourir les références à des centaines d'articles de ce fonds avant de s'apercevoir que les documents qui l'intéressent débutent avec la boîte 363. Enfin, si par hasard, notre chercheur apprend qu'il existe des dossiers de cour, il aura de la difficulté à repérer quels sont les articles pertinents du fonds *Cour supérieure, Québec* puisque l'état général ne donne pour cette cour que les dates extrêmes des documents contenus dans les boîtes, sans mentionner à quelle série ou sous-série elles se rattachent. De plus, même s'il repère les articles en question, il ne pourra pas déterminer le numéro de la boîte qui l'intéresse puisque les numéros des dossiers de cour, informations essentielles, ont été éliminés de SAPHIR II.

Ces problèmes, qui découlent principalement d'un manque de rigueur, ont comme corollaire le manque d'identification des fonds et des grandes séries, le non-respect de l'intégrité de certains fonds et le manque d'uniformité. Ainsi, les fonds *Prévôté de Québec* et *Cour des plaidoyers communs, district de Québec* devraient être traités de la même manière. Ce dernier, actuellement éparpillé ici et là, devrait être présenté en trois séries distinctes à l'instar de ce qui a été fait pour la *Prévôté de Québec*:

- 1) Cour des plaidoyers communs, district de Québec (fonds) Registres des jugements
- 2) Cour des plaidoyers communs, district de Québec (fonds) Registre des procédures et des jugements
- 3) Cour des plaidoyers communs, district de Québec (fonds) Dossiers de cour

Outre ces lacunes, le plan de classification actuel est souvent aberrant à cause de sa mise en application. Ainsi, si les *Cahiers d'intendance* se retrouvent dans *Ministère des Terres et Forêts*, ce n'est pas le plan de classification qui dictait cette disposition. Il aurait été possible de réunir à l'intérieur de la classe E (Pouvoir exécutif), fonds I (Intendants) toutes les séries liées à la fonction d'intendant.

B — Les solutions

La nécessité d'avoir un bon plan de classification ne fait aucun doute. L'archiviste et le chercheur doivent tous deux s'y référer quotidiennement. Toutefois, pour bonifier celui actuellement en vigueur aux Archives nationales du Québec, des modifications s'imposent.

A cet effet, nous recommandons aux ANQ:

- 1) de réaménager le plan de classification en fonction d'une plus grande rigueur dans la définition et dans l'utilisation des concepts de fonds et de séries;
- 2) que ce réaménagement tienne compte des structures actuelles et anciennes des organismes qui ont produit ou produisent des documents;

- 3) que ce réaménagement soit fait en concertation avec les différents centres du réseau afin de normaliser l'application des différentes normes et procédures;
- 4) que le plan de classification ne soit modifié qu'après la consultation des groupes d'utilisateurs;
- 5) que le plan de classification soit facilement accessible à l'ensemble des utilisateurs.

C — La description des articles

SAPHIR est conçu de telle façon qu'on peut en tirer des descriptions des articles ou des pièces aussi bien que des fonds et des séries. Pour décrire les documents manuscrits au niveau de l'article, le formulaire D est utilisé. Toutefois, il n'a pas la souplesse d'un répertoire numérique traditionnel. Il est trop détaillé dans certains cas et pas assez dans d'autres. Ainsi, le formulaire D ne dispose que de quelques lignes pour décrire les fonds hétérogènes. Un répertoire numérique traditionnel permet de s'adapter à la nature particulière de chaque fonds.

De plus, il faut préciser que le système de cotation actuel est ambigu. Une cote réfère normalement au plan de classification. Or le système actuel confond les opérations de classification en unités archivistiques (tels fonds, séries, sous-séries, pièces) et de disposition en unités matérielles de rangement (tels les articles).

Citer des sources devient alors un travail périlleux, soumis au hasard du traitement des fonds, qui est sujet à varier dans le temps.

Pour combler cette lacune, nous recommandons aux ANQ:

- 6) que le formulaire D, utilisé pour la description des articles, soit modifié afin de le rendre aussi souple que les répertoires numériques traditionnels;
- 7) que le système de cotation soit révisé et qu'une distinction soit faite entre [la] cote liée au plan de classification et numérotation d'articles.

2 — Les instruments de recherche

Les instruments de recherche sont des relevés du contenu des fonds et collections d'archives. Qu'ils soient succincts ou détaillés, ils constituent des moyens privilégiés par les chercheurs pour repérer l'information pertinente à leurs recherches. Le catalogue de fonds et ses index permettent à cet effet d'avoir une vue d'ensemble de tous les fonds et collections d'un dépôt d'archives.

A — Les instruments de recherche SAPHIR

Le programme SAPHIR offre ces instruments de repérage. Les microfiches COM² renferment les informations conventionnellement citées dans un catalogue de fonds. Des index selon la cote, le type de document, le titre, la période et les sujets principaux complètent l'instrument de recherche. Le système SAPHIR devrait donc permettre de cerner rapidement les sources disponibles à travers tout le réseau des ANQ.

² Computer output microfiche (sortie d'ordinateurs sur microfilms).

Nous avons comparé les éléments qui devraient généralement figurer dans un catalogue de fonds et ceux de la microfiche.³ Sur cette dernière, nous retrouvons, pour chaque fonds, les caractéristiques suivantes: la cote, le titre, les dates extrêmes de l'individu ou de l'organisme créateur, la nature des documents, leurs dates extrêmes et l'étendue linéaire, la mention des conditions et restrictions de communication et la liste des instruments de recherche existant. Ajoutons à ces caractéristiques l'énumération des articles (formulaire D) actuellement en phase d'implantation. La profession ou principale occupation de l'individu ou de l'organisme créateur n'est pas indiquée. Cependant, des descripteurs-clés devraient corriger la situation. Enfin, un renvoi à une notice microfilmée tient lieu de présentation générale du fonds ou de la collection.

B — Les problèmes

En principe, avec le titre exact préalablement obtenu des index, les chercheurs devraient être en mesure d'avoir une vue d'ensemble d'un fonds et de pouvoir en évaluer la valeur documentaire.

Malheureusement, les microfiches et les index n'ont pas toute l'efficacité qu'ils devraient avoir dans leur rôle de diffusion. A moins que le chercheur ne connaisse déjà le fonds, l'accès à la microfiche passe par les index.

Les vedettes-matières de l'index-sujet jouent à cet égard un rôle stratégique pour la recherche. Elles constituent presque le seul instrument de repérage des fonds spécifiques. Sans leur concours, il devient très difficile sinon impossible de retrouver rapidement les fonds et collections pertinents à une recherche. L'index-sujet SAPHIR s'avère inefficace à cet effet, car il rend à toutes fins utiles impossible le repérage complet des fonds relatifs à un sujet donné. La banque de vedettes-matières est peu élaborée. On y retrouve trop de rubriques fourre-tout et aucune sous-catégorie permettant de cerner la valeur documentaire des fonds. Si certains descripteurs sont précis, la plupart sont généraux et regroupent une trop grande diversité d'intérêts comme, par exemple, les catégories "histoire", "géographie" ou "généralité". Aussi, à moins que le titre du fonds soit explicite, le chercheur ne peut pas toujours savoir quelle rubrique consulter pour trouver des fonds relatifs à son sujet. Le manque de précision des descripteurs et l'absence de renvois aux autres sujets principaux, à défaut de sous-catégories, contribuent donc à laisser dans l'ombre certains fonds privés qui n'attireront pas l'attention du chercheur celui-ci ne pouvant, faute d'information, établir leur intérêt.

De plus, l'organisation de la liste des vedettes-matières et de leurs sous-catégories n'est pas disponible aux chercheurs, ce qui a pour effet d'accentuer la méconnaissance du système de repérage.

Le renvoi à la notice analytique ne facilite pas beaucoup la recherche. Les notices actuelles, surtout lorsqu'il s'agit de décrire des fonds formés de documents hétérogènes, sont inadéquates et ne remplacent nullement les répertoires numériques simples ou détaillés. Elles sont dans la plupart des cas trop imprécises pour renseigner vraiment sur le contenu des fonds. En considérant la pauvreté de l'information obtenue et le fait d'avoir à consulter l'une des trois bobines de microfilms afin de déterminer s'il y a rapport ou non

3 Carol Couture et Jean-Yves Rousseau, *Les archives au XX^e siècle* (Montréal, 1982), 246.

avec le sujet, le chercheur est loin de gagner du temps. Aussi, il est fort probable que les petits fonds, pourtant fort nombreux, resteront ignorés faute de temps pour consulter leurs descripteurs.

A l'heure actuelle, les index SAPHIR servent donc essentiellement à repérer la cote d'un fonds connu du chercheur. De même, les microfiches ne permettent guère plus que de déterminer l'existence d'un instrument de recherche, et, à Québec, de localiser les articles.

L'utilisation des instruments de recherche SAPHIR s'alourdit davantage lorsque l'on considère les problèmes reliés à leur implantation. Nous avons d'abord noté un manque d'uniformité dans la description des fonds et collections. C'est ainsi que l'on retrouve des groupes de fonds de nature homogène répartis sous des vedettes-matières différentes. Les chercheurs éprouvent donc non seulement des difficultés à trouver le bon descripteur mais ils ne peuvent être assurés d'y retrouver l'ensemble des fonds relatifs à cette même vedette-matière.

Ensuite, il y aurait lieu de corriger plusieurs données mal inscrites. Celles-ci sont souvent identifiables, tel le fonds "Sir Lomer Goutu" au lieu de Gouin (P1000/0000002/000027). D'autres sont le fait de confusion lors de l'inscription. Par exemple, l'intitulé "protonotaire L'Assomption (fonds)" (T0005) fait mention d'une mauvaise localisation et devrait plutôt faire référence au district de Joliette.

En ce qui a trait à la liste des descripteurs, est-il logique de retrouver des fonds relatifs aux sports dans "géographie" ou encore d'associer un fonds concernant la réfection du Vieux Montréal à la rubrique "technologie"? De même, soulignons l'illogisme de la catégorie "à préciser" alors que les fonds qui y sont inscrits sont déjà attribués sous d'autres vedettes-matières.

Nous avons relevé dans les greffes de notaires provenant des protonotaires de divers districts un manque flagrant d'uniformité. On retrouve ceux de Montréal (CN601) et Saint-Hyacinthe (CN602) classés à "Notaire" et ceux de Sorel (CN603) et Saint-Jean (CN604) dans "Sciences sociales". Il en est de même pour les fonds relatifs aux tribunaux judiciaires de Montréal (T0001), Saint-Hyacinthe (T0002) et L'Assomption (Joliette) (T0005) qui se distribuent dans "Pouvoir judiciaire", "Procès" et "Sciences sociales" sans faire de recoupement complet. Citons également le cas de la collection "Procédure judiciaire" (P1000) qui ignore le thème "Pouvoir judiciaire" et se classe dans "Politique" et "Sciences sociales".

En ce qui concerne les fonds privés, le manque de précision des descripteurs et des notices analytiques risque de nuire à leur consultation. Il existe une quantité importante de petits fonds privés. Leur titre ou leur date et lieu de création ne sont pas nécessairement révélateurs sur leur contenu. Aucune autre indication sur les microfiches ne renseigne le chercheur à ce sujet. Seul le recours à la notice analytique, souvent déficiente, peut éclairer la recherche. Il y a donc lieu de penser que le chercheur ne trouvera pas rentable la vérification de tous ces petits fonds susceptibles de l'intéresser. Le fonds *Pinsonneault-A* classé sous la rubrique "Sciences sociales", (P1000/00000046-0000923), peut servir d'exemple. Ce fonds consiste en un document de 8 pages, créé à Montréal en 1840. Sans vérification sa classification actuelle rend impossible la connaissance de son contenu. En multipliant ainsi les cas d'imprécision, ce système a pour effet d'alourdir, plutôt que de faciliter la consultation. Enfin les séries et fonds homogènes tels l'état civil, les actes

notariés ou les recensements ne nécessitent pas la reproduction répétitive sur la microfiche de certains champs d'information contenus dans la base de données.

C — Les solutions

Deux ordres de solutions s'imposent. En premier lieu, la liste des vedettes-matières SAPHIR doit être revue. Cette liste devrait posséder deux qualités. La première est la nécessité d'une très grande précision et la seconde celle d'une grande souplesse. En effet, dans la mesure où les vedettes-matières deviennent les descripteurs et les définisseurs exclusifs de la documentation, il faut qu'elles permettent un repérage précis, tout en tenant compte des points de départ différents des chercheurs éventuels. En deuxième lieu, il faut alléger le plus possible le travail de consultation des index et des instruments de localisation. Le système SAPHIR devrait mettre ces informations à la disposition des chercheurs au moyen d'une consultation interactive par terminal (accès direct) et de sorties sur papier des résultats, comme cela se fait, par exemple, pour la consultation des catalogues de bibliothèque (Université du Québec, Library of Congress). À défaut, les instruments de recherche actuels pourraient être améliorés. C'est pourquoi nous recommandons aux ANQ:

- 8) qu'il y ait une remise en question complète des vedettes-matières afin qu'elles tiennent compte de la diversité des perspectives de la recherche;
- 9) que la liste de ces vedettes-matières et leurs sous-catégories dans l'index soit mise à la disposition des chercheurs afin de leur donner une vue d'ensemble du système de repérage;
- 10) qu'en ce qui a trait au catalogue de fonds, un regroupement de l'information sur un même support éliminerait la lourdeur de la consultation;
- 11) que les notices analytiques soient plus représentatives des grandes articulations des fonds;
- 12) que l'accès direct soit considéré comme essentiel à la bonne marche du système et que les ANQ envisagent d'introduire ce mode d'accès en priorité;
- 13) qu'à défaut d'accès direct, l'on supprime les répétitions fastidieuses de description sur la microfiche lorsque les fonds sont de nature homogène.

3 — Mise en application du système

Dans un système combiné de gestion et de repérage des données comme SAPHIR, la coordination et le suivi sont des éléments d'une importance capitale. En effet, quelles que soient les qualités intrinsèques d'un système, sa validité et son efficacité sont conditionnées par la qualité de sa mise en service. En d'autres termes, les qualités d'un système peuvent être annulées par une mauvaise implantation.

Nous avons relevé plusieurs problèmes causés par la mise en application de SAPHIR. Ces problèmes ont pour effet de se combiner et réduisent ainsi l'utilité du système. Dans tous les cas, à la racine de la question, on trouve une absence de suivi et de coordination à plusieurs niveaux qui se traduit par un manque d'uniformisation. Qu'il s'agisse de la

description des fonds, sans uniformité à l'intérieur d'un même centre, ou de l'absence de documentation complète sur le système, tous ces problèmes créent des irritants qui amoindrissent grandement les capacités de SAPHIR.

La description de fonds souffre d'un manque d'uniformité évident. Quelques exemples serviront d'illustration.

Les microfilms des documents reçoivent de façon régulière une cote différente de celle des documents originaux, ce qui requiert une double entrée sur les microfiches et entraîne frustration et perte de temps pour les chercheurs.

Certains fonds d'archives figurent sous deux cotes différentes, et avec des titres différents. La série "Prévôté de Québec (fonds) Documents" est inscrite dans sa version microfilmée comme "Prévôté de Québec (fonds) Pièces détachées". Dans ce cas, le chercheur doit ou bien perdre son temps à consulter une pièce inutilement ou bien deviner qu'il s'agit d'un seul et unique fonds.

Aussi grave est le problème de l'uniformisation des intitulés. Dans un système informatisé, toute variation dans la graphie d'un intitulé entraîne des difficultés de repérage. Par exemple si dans un centre on a classé des documents à "Rébellion — Bas Canada — 1837-1838" et une autre série à: "1837-1838 — Bas Canada — Rébellion", le repérage s'en trouve compliqué et suppose une gymnastique ennuyeuse de la part de l'utilisateur. Une liste de mots-clés dans le contexte (kwic) résoudrait ce problème.

Les archives renferment dans leur collection plusieurs cas où des documents existent simultanément sous forme d'originaux, de transcriptions et de microfilms. Pourquoi faut-il qu'ils aient non seulement des cotes entièrement différentes, mais encore des intitulés variables? Voilà un beau cas où la carence de suivi entraîne une perte de temps importante pour le chercheur, qui devra consulter inutilement deux ou trois documents semblables.

Un coup d'oeil à l'inventaire actuel démontre l'absence de coordination. Tout se passe comme si les directives nécessaires au travail de mise en place avaient permis à chacun d'interpréter à sa guise les descriptions ou les intitulés. Le traitement des notaires illustre ce problème. Dans certains cas, on trouve l'indication du lieu de résidence du notaire tandis que d'autres centres n'ont indiqué que le lieu de dépôt du greffe.

En dépit des difficultés à le produire, un calendrier général de mise en opération du système est fondamental. Les usagers doivent savoir quand telle ou telle composante du système doit être implantée. Comme certaines composantes du système sont interdépendantes, un tel calendrier permettrait de planifier les opérations de manière à ce que la recherche ne soit pas paralysée. Ce calendrier devrait être connu de tous.

Dans son état actuel, SAPHIR est un système informatisé sous-documenté. Il est impérieux que, dans les meilleurs délais, la documentation complète soit accessible dans les centres pour que les usagers puissent comprendre le cheminement suivi et à venir.

Dans le même ordre d'idées, l'implantation actuelle de SAPHIR rend l'archiviste de référence indispensable. Il est donc important de voir à ce qu'un tel service soit accessible. De plus, il devrait être régulièrement informé de toute mise à jour ou de toute modification apportée au système.

Nous recommandons donc aux ANQ:

- 14) de voir à la correction des erreurs et des incohérences résultant des opérations courantes;
- 15) de s'assurer du suivi dans tous les centres par l'uniformisation de règles de procédures simples et opératoires;
- 16) d'instaurer un mécanisme de contrôle permanent pour repérer et corriger les erreurs inévitables et pour assurer la permanence de la coordination et de l'uniformisation;
- 17) de mettre en place un mécanisme de mise à jour du système lui-même ainsi que de l'information qu'il contient;
- 18) d'entretenir des liens permanents avec leurs usagers de manière à leur permettre de s'ajuster rapidement à l'évolution de leurs besoins.

Conclusion

Malgré les ressources humaines et physiques importantes investies depuis 1979, le système SAPHIR est loin de fonctionner de façon satisfaisante. Nous en avons souligné dans ce mémoire les principales déficiences et indiqué des propositions de correctifs. Toutefois dans l'échéancier des corrections, il nous apparaît impérieux de commencer par le réaménagement du plan de classification car, en définitive, il s'agit de la clé de tout le système de repérage. En terminant, rappelons que l'inadéquation actuelle de SAPHIR par rapport aux besoins des usagers nuit tout autant à la gestion des ANQ qu'au développement de la recherche historique.